

DEPARTEMENT DU FINISTERE

SYNDICAT MIXTE DU SAGE OUEST CORNOUAILLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL



Séance du 2 octobre 2022



Date de la convocation : 7 septembre 2022
Membres en exercice : 21, Membres présents : 15, Voix délibératives : 18

L'an deux mille vingt-deux, le deux octobre, à 14h30, les membres du comité syndical du syndicat mixte du SAGE Ouest Cornouaille, désignés par les comités syndicaux ou les conseils communautaires des établissements membres, se sont réunis au siège du syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille à Tréguennec suite à la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Éric Jousseaume, Président.

Étaient présents : Jousseaume Éric, Buannic Jean-Louis, Loussouarn Christian, Bourhis Danielle, Canevet Yves (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD), Burel Michel, Caradec Jean-Louis, Gerbe Alain, Yannic Jean-Bernard, Cariou Jacques, Le Coz Hervé (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN), Kerloc'h Gurvan (COMMUNAUTES DE COMMUNES CAP SIZUN – POINTE DU RAZ), Savina Henri (DOUARNENEZ COMMUNAUTE), Kerisit Yves (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU GOYEN), Bonizec Emile (SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU NORD CAP-SIZUN), formant la majorité des membres en exercice.

Étaient représentés : Morel Stéphane (pouvoir à Buannic Jean-Louis), Gagné Jean-Michel (pouvoir à Jousseaume Éric), Lauriou Benoit (pouvoir à Yves Kerisit)

Absents excusés : Le Troadec Gwenola, Le Cleach Cyrille, Stephan Philippe, Le Goff Michèle, Sergent Gilles, Burel Bruno, Kervarec Ronan, Cozien Jean-Paul

Personnes invitées : Picheral Thomas, Rouyer Raphaëlle (SYNDICAT MIXTE DU SAGE OUEST-CORNOUAILLE).

AVENANT N°1 AU CONTRAT TERRITORIAL 2023-2025 DE L'OUEST-CORNOUAILLE

Vu la délibération du comité syndical du 13 juin 2019 portant approbation du Projet de Territoire pour l'Eau de l'Ouest-Cornouaille sur la période 2020-2025.

Vu la délibération du comité syndical du 28 novembre 2022 portant approbation du second Contrat Territorial de l'Ouest-Cornouaille (période 2023-2025).

Le Contrat Territorial de l'Ouest-Cornouaille traduit l'accord intervenu entre :

- le Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille (OUESCO),
- l'Agence l'eau Loire Bretagne,
- la Région Bretagne,
- le Conservatoire du Littoral, la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud (CCPBS),
- la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden (CCHPB),
- la Communauté de Communes du Cap-Sizun – Pointe du Raz,
- Douarnenez Communauté,
- le Syndicat Intercommunal des Eaux du Goyen (SIEG),
- le Syndicat mixte des eaux du Nord du Cap-Sizun
- et l'Association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques

concernant les opérations de reconquête de la qualité de la ressource en eau et de restauration des milieux aquatiques sur le bassin de l'Ouest-Cornouaille.

La reconquête de la qualité de l'eau (nitrates et pesticides) sur les Aires d'Alimentation des captages prioritaires pour l'eau potable (Lannourec, Lesaff, Kerstrat, Bromuel et Kergamet) et la sensibilisation aux enjeux de l'eau (qualité et quantité) constituent des axes forts du projet opérationnel.

Considérant la faculté des opérations ci-dessous à répondre aux enjeux du CT :

- acquisition de 28.6 ha par le SIEG dans le cadre du plan de lutte contre les pollutions diffuses de l'Aire d'Alimentation du Captage (AAC) de Bromuel,
- renforcement des actions de sensibilisation sur l'eau (grand cycle et petit cycle) sous les maitrisés d'ouvrage de la CCPBS et de la CCHPB,

et, afin de permettre leur financement par l'Agence de l'eau et la Région Bretagne, Monsieur le Président propose la signature d'un avenant au Contrat Territorial en cours. L'avenant n°1 au Contrat Territorial de l'Ouest-Cornouaille 2023-2025 est annexé à la présente délibération.

Le montant supplémentaire des opérations retenues s'élève à 239 368 €.

- 210 000 € pour l'acquisition des parcelles agricoles (frais de notaire et frais de bornage inclus) sous maîtrise d'ouvrage du SIEG,
- 14 968 € pour l'animation d'actions de sensibilisation sous maîtrise d'ouvrage de la CCPBS,
- 14 400 € pour l'animation d'actions de sensibilisation sous maîtrise d'ouvrage de la CCHPB.

Cet avenant porte ainsi le montant total des travaux retenus du contrat à 2 231 468 €.

Les opérations supplémentaires ne pèsent pas sur le montant du reste à charge de OUESCO.

Considérant l'évolution des modalités d'accompagnement des financeurs, la participation prévisionnelle au financement du contrat par OUESCO est estimée à 270 270 €, soit 12% du coût prévisionnel total du contrat.

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical,

Approuvé à l'unanimité :

- **les opérations de l'avenant n°1 au contrat territorial de l'Ouest-Cornouaille 2023-2025,**

→ la passation d'un avenant au second contrat territorial entre le syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille, l'Agence de l'eau Loire Bretagne et la Région Bretagne sur la période 2023-2025.

Autorise le Président à :

→ signer l'avenant n°1 au contrat territorial au nom du syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille.

Pour : 18
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Tréguennec, le 2 octobre 2023

Le Président,

Éric JOUSSEAUME



